



# Programme de stages

Lignes directrices

## Objectif

Le Programme de stages pour les diplômés propose des placements professionnels pertinents aux diplômés du Nord auprès des ministères et organismes (ci-après les ministères) du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest (GTNO).

Par l'intermédiaire du Programme de stages pour les diplômés (ci-après le Programme), les ministères recrutent des résidents ténois qualifiés et diplômés pour occuper des emplois d'une durée de 12 ou 24 mois. Les stagiaires obtiennent de l'expérience de travail inestimable en lien avec leur champ d'études en mettant en pratique les connaissances théoriques qu'ils ont acquises dans le monde du travail, en plus de se familiariser avec le GTNO comme employeur potentiel. Les stages permettent d'accroître le bassin de main-d'œuvre des Territoires du Nord-Ouest (TNO) et permettent d'augmenter l'employabilité des Ténois auprès du GTNO.

Bien qu'il n'y ait aucune garantie que les stagiaires se voient offrir un emploi à la fin de leur stage, le programme est conçu pour donner aux diplômés du Nord une expérience de travail qui les aidera à faire la transition d'un stage vers une carrière au GTNO, si des postes pertinents sont offerts.

## Politique fondamentale

Les présentes lignes directrices appuient la Politique d'emploi des autochtones du GTNO, et l'objectif du GTNO de recruter et de maintenir en poste une équipe de fonctionnaires compétents, représentative de la population qu'elle sert.

## Définitions

**Diplômés du Nord** : Personne qui possède une adresse aux TNO et qui a obtenu un certificat, diplôme ou grade d'un établissement postsecondaire désigné.

**Résident habituel** : Fait référence au lieu de résidence et permet de déterminer si une personne est admissible au Programme de stages pour les diplômés. Selon le GTNO, la définition d'un « résident habituel » est la suivante :

- a) Une personne qui réside physiquement aux TNO depuis au moins 12 mois consécutifs (et qui ne suit pas d'études postsecondaire à temps plein);
- b) Une personne, ou son conjoint, qui travaille temporairement (deux ans ou moins) à l'extérieur des TNO, ou qui doit subir un traitement médical qui n'est pas offert aux TNO (les justificatifs appropriés doivent être présentés);



- c) Une personne ou son conjoint qui poursuit ses études postsecondaires à temps plein et qui était résidente habituelle des TNO avant de partir suivre des études;
- d) Une personne qui étudie dans une école (de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année) à l'extérieur des TNO, mais dont le parent avec qui elle réside habituellement est considéré comme un résident des TNO selon le point a), b) ou c) ci-dessus.

Une personne qui a habité à l'extérieur des TNO pendant plus de 12 mois consécutifs, mais qui n'a pas habité dans une province, un autre territoire ou un autre pays pendant 12 mois consécutifs, est toujours considérée comme résidente des TNO.

Un **Programme d'études postsecondaires** désigne un programme universitaire exigeant d'avoir obtenu un diplôme d'études secondaires ou d'avoir réussi les tests de formation générale GED).

**Premier groupe prioritaire (GP1)** : Personnes autochtones qui sont membres reconnus et descendants d'une Première nation, des Métis ou des Inuits originaires des Territoires du Nord-Ouest, selon leurs frontières actuelles.

**Deuxième groupe prioritaire (GP2)** : Personnes autochtones qui sont membres reconnus et descendants des Premières Nations, des Métis ou des Inuits originaires d'une région du Canada située à l'extérieur des Territoires du Nord-Ouest, selon leurs frontières actuelles.

## Capacité et financement du programme

### *Capacité*

Le ministère des Finances prévoit un financement suffisant pour offrir jusqu'à 40 stages par exercice financier. Les ministères peuvent également offrir des stages sans se prévaloir du financement prévu pour ce programme.

### *Financement*

Le ministère des Finances verse le financement aux ministères au prorata, à hauteur de 3 300 \$ par mois, par stagiaire, jusqu'à concurrence de 24 mois. Tous les coûts qui excèdent le montant maximal prévu seront à charge du ministère qui a embauché le stagiaire.

Pour garantir l'efficacité du programme, le financement est alloué aux ministères en fonction d'une série de critères, notamment la taille du ministère et le lieu du stage. On prend particulièrement en compte les postes du GTNO qui sont reconnus comme étant difficiles à pourvoir, car ils requièrent des compétences ou des capacités techniques, académiques ou spécialisées.

Dans les cas où un stage pour lequel le financement a été obtenu ne trouverait pas preneur, le ministère des Finances pourrait redistribuer le financement inutilisé à un autre ministère, au cours d'un tour subséquent de demandes de stages.



## Attentes ministérielles

Les ministères travailleront avec leur représentant des ressources humaines pour faire concorder les postes au bassin actuel de candidats et satisfaire les besoins opérationnels à long terme des organismes et des ministères.

## Admissibilité aux stages

Les stages sont offerts aux diplômés du Nord qui font partie de l'un des groupes désignés ci-dessous :

- **Premier groupe prioritaire**
- **Deuxième groupe prioritaire**
- **Groupe non prioritaire** : Citoyens canadiens ou personnes ayant le statut de résident permanent et qui sont reconnus comme étant « résident habituel » des Territoires du Nord-Ouest depuis au moins trois ans continus immédiatement avant le début de leur programme d'études postsecondaires dans un établissement désigné.

## Critères relatifs aux études

Pour répondre à la définition d'un diplômé du Nord, il faut avoir suivi l'un des programmes postsecondaires suivants au cours de la période de 24 mois antérieure à l'envoi de sa candidature au Programme de stages :

- **Certificat** : Formation postsecondaire à temps plein d'une durée maximale d'un an qui demande en règle générale la réussite de 10 cours.
- **Diplôme** : Formation postsecondaire à temps plein d'au moins deux ans qui demande en règle générale la réussite de 20 cours.
- **Grade**
  - Baccalauréat : Généralement obtenu en réalisant de trois à cinq ans d'études postsecondaires à temps plein et en réussissant 40 cours.
  - Maîtrise : Généralement obtenue en réalisant d'un à deux ans d'études postsecondaires après le baccalauréat.
  - Doctorat : Généralement obtenu en réalisant de trois à sept ans d'études postsecondaires après la maîtrise.

On accepte également les demandes d'étudiants de niveau postsecondaire qui prévoient de satisfaire les critères de résidence du Nord dans les six mois suivant la demande de participation au programme.



## Postes admissibles

Les ministères peuvent présenter des demandes pour que des stagiaires occupent des postes dans toutes les catégories professionnelles, sauf les postes d'enseignants, de travailleurs sociaux et d'infirmiers.

## Durée des stages

Les ministères embauchent les stagiaires pour un stage d'une durée minimale de 12 mois et d'une durée maximale de 24 mois. Ils peuvent également prolonger un stage pour le faire passer de 12 à 24 mois. La décision concernant la durée d'un stage d'un diplômé du Nord est laissée à la discréTION du ministère qui recrute, suivant les conseils du ministère des Finances.

## Processus de demande

### *Ministères*

Après réception d'un appel d'intérêt, les ministères doivent soumettre une demande au ministère des Finances dans les délais impartis pour obtenir le financement nécessaire à l'accueil d'un stagiaire. Les ministères peuvent également offrir des stages sans se prévaloir du financement prévu pour ce programme.

Les demandes sont acceptées du 1<sup>er</sup> octobre au 15 novembre. Acheminer votre demande au cours de cette période permet un processus d'approbation prompt qui garantit que la majorité des stagiaires commenceront leur stage à temps, au printemps.

### *Diplômés du Nord*

#### 1. Processus d'inscription

Les diplômés du Nord qui souhaitent obtenir un stage doivent s'inscrire sur le site Emplois au GTNO. Les demandes pour le programme de stages sont étudiées par le ministère des Finances afin de déterminer si les demandeurs répondent aux critères d'admissibilité, notamment la résidence dans le Nord. Les demandes pour le Programme de stages sont étudiées par le ministère des Finances afin de déterminer si les demandeurs répondent aux critères d'admissibilité. Les étudiants qui souhaitent participer au Programme d'emplois d'été des étudiants sont avisés de l'état de leur candidature par le ministère des Finances.

Les diplômés du Nord acceptés au titre de ce programme resteront sur la liste d'inscriptions pendant une période de 24 mois à partir de la date de la fin de leurs études postsecondaires, à moins d'obtenir un stage par l'entremise de ce programme.



## 2. Processus de candidature

Les stages offerts sont présentés sur le site Emplois au GTNO. Les diplômés du Nord inscrits au programme de stages doivent poser leur candidature pour un concours précis pour que leur candidature soit considérée. N'oubliez pas d'indiquer vos coordonnées, notamment votre adresse électronique, votre numéro de téléphone et vos adresses (votre adresse durant l'année scolaire et votre adresse permanente) sur votre CV.

Avec l'aide d'un représentant en ressources humaines, le gestionnaire responsable de l'embauche passe en revue les CV des candidats et communique avec les candidats admissibles pour un entretien d'embauche. Le processus d'entretien s'harmonisera au caractère débutant du poste de stagiaire. Les candidats qui réussissent le processus peuvent être embauchés conformément à la Politique d'emploi des autochtones.

### Critères d'admissibilité

Les diplômés du Nord acceptés dans le cadre du programme restent admissibles au programme de stages pour une période de 24 mois suivant la date d'achèvement de leur programme d'études postsecondaires, pourvu qu'ils répondent aux autres conditions du programme.

Les diplômés du Nord qui obtiennent un stage par l'entremise du programme ne sont pas admissibles à un autre stage dans le cadre de leur inscription initiale au programme. Ils peuvent présenter une nouvelle demande pour d'autres occasions de stages une fois qu'ils auront obtenu leur diplôme d'un autre programme d'études postsecondaires, ou après avoir obtenu un niveau de certification plus élevé dans le cadre du même programme d'études postsecondaires.

### Emploi futur

La participation au programme de stages ne garantit pas au stagiaire un poste auprès du GTNO suivant l'achèvement de son stage. Toutefois, il est entendu que les connaissances, compétences et capacités acquises au cours du stage permettent au candidat de rehausser son expérience professionnelle et devraient l'aider à obtenir un emploi auprès du GTNO, dans l'éventualité où un poste compatible était à pourvoir.

### Apprentissage et développement

Tous les employés, y compris les stagiaires, ont besoin d'instructions claires au sujet des fonctions qu'ils doivent effectuer, des attentes relativement à leur travail, et reçoivent des rétroactions fréquentes sur leur rendement. Pour aider à les orienter et pour cerner leurs besoins en formation, les stagiaires recevront une description de tâche lors de leur entrée en fonction auprès du GTNO.

En collaboration avec les stagiaires, et pour les aider à s'épanouir, les gestionnaires responsables de l'embauche établissent pour eux des objectifs de travail et des plans d'apprentissage. On s'attend à ce que les stagiaires remplissent une évaluation de rendement fondée sur leurs objectifs



de travail et d'apprentissage établis dans le logiciel ePerformance du système d'information sur les ressources humaines. Pour étayer la progression de leur apprentissage et de leur développement, les stagiaires doivent effectuer une évaluation de rendement chaque année.

## Rôles et responsabilités

En plus de fournir aux stagiaires une expérience pratique dans leur domaine, un stage est, pour nombre de participants, la première expérience de travail qu'ils ont auprès d'un gouvernement, et d'un milieu professionnel. Certains stagiaires auront d'ailleurs beaucoup à apprendre.

Les gestionnaires recruteurs jouent un rôle clé pour garantir que les stagiaires s'épanouissent, depuis leur embauche à titre de professionnels débutants, pour devenir des professionnels compétents à la fin du programme. En cours de projet, les ministères qui accueillent des stagiaires ont l'occasion unique de les aider à acquérir l'expérience de travail nécessaire pour devenir des fonctionnaires du GTNO à la fin de leur stage, si un poste est disponible.

### *Ministère des Finances*

- Coordonne et administre le programme de stages;
- Offre du soutien direct, des conseils et de l'assistance aux ministères et aux gestionnaires;
- Procure soutien et conseils tout au long du processus de demande aux candidats et aux stagiaires;
- Examine, évalue et approuve les demandes des ministères;
- Examine, évalue et approuve les demandes des candidats;
- Fait connaître les occasions de stage;
- Coordonne les évaluations des participants au programme (sélection, entrevues, etc.), et participe au processus;
- Rédige et passe en revue les documents de nomination directe des stagiaires;
- Fournit une aide financière aux ministères dont les demandes sont approuvées;
- Propose aux ministères participants les outils et les ressources pour aider les stagiaires à se former et à se perfectionner.

### *Ministères participants*

- Soumettent la liste de vérification des avis de nomination directe des stagiaires approuvée au représentant des ressources humaines du ministère des Finances;
- S'engagent à offrir aux stagiaires les ressources et le soutien nécessaires à leur réussite dans le cadre du Programme de stages, notamment en leur fournissant une description de tâches officielle et des plans de travail, ainsi qu'une rétroaction continue et une évaluation du rendement par l'entremise d'un processus d'évaluation du rendement;



- Aident les stagiaires à acquérir l'expérience de travail nécessaire pour s'intégrer avec aisance au GTNO à la fin de leur stage, si un poste à leur mesure était disponible à ce moment-là.

#### *Stagiaires*

- Suivent les directives, réalisent les activités et atteignent les objectifs précisés dans leur plan de travail;
- Déploient les efforts pour comprendre les fonctions précisées dans leur description de poste; le mandat et les objectifs de leur ministère d'accueil; les lois, les politiques et les lignes directrices de ce ministère ou du GTNO qui s'appliquent aux stagiaires; et les priorités et objectifs généraux du GTNO.

#### **Évaluation :**

L'évaluation continue du Programme de stages est réalisée par le ministère des Finances.